

## COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 18 janvier 2022

Sous la présidence de Mme Françoise DOLOZILEK, Maire

Présents : Mmes Morgane FORTIN, Marie-Thérèse REUILLÉ et MM Anthony PREAUD, Gilles VAN BRUSSEL BELOT et Patrice WAHLEN.

Absents excusés : Mme Hélène VAN DER HEIJDEN (pouvoir à M. Patrice WAHLEN), MM Julien MERSCHILTZ (pouvoir à Mme Marie-Thérèse REUILLÉ) et Philippe THIBAUT (pouvoir à Mme Françoise DOLOZILEK).

M. Patrice WAHLEN a été désigné en qualité de secrétaire par le Conseil Municipal.

### **Séance ouverte à 20 h.**

Le compte rendu de la dernière réunion est lu et approuvé.

Mme le Maire demande aux élus que le point concernant le projet « jeunes » soit examiné en premier compte tenu de la présence des adolescents.

### **Objet : Décision et demande de subvention pour le projet « jeunes », délibération n° 2022/JANV/001 :**

Mme le Maire rend compte du fait que, les adolescents, membres de la commission « Jeunes » qui avait été créée pour porter le projet d'un équipement de loisirs font part du choix unanime d'un « City Stade » ; cet équipement peut être complété par l'installation d'une piste d'athlétisme sur son pourtour. Cette option intéresse les écoles.

Deux entreprises spécialisées dans ces équipements ont été reçues en Mairie.

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Valident le choix d'un « City Stade ».
- Valident le choix de l'emplacement destiné à ce « City Stade » à savoir le terrain situé chemin de la Vallée du Four en contrebas du parcours de santé.
- Autorisent Mme le Maire à solliciter toutes les subventions utiles au projet.

La question se pose de l'utilité de pare ballons sur trois des quatre côtés. Ce dernier point sera réexaminé ultérieurement.

### **Démission d'une Conseillère Municipale :**

Mme le Maire donne lecture du courrier en date du 19 décembre 2021 de démission de Mme Natacha BUSSO qui a été transmis à la Préfecture.

### **Objet : Attribution du logement du 1<sup>er</sup> étage :**

Mme le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la personne intéressée par la location du logement du 1<sup>er</sup> étage de la Mairie s'est désistée. Elle n'a pas obtenu d'aide du Fonds de Solidarité Logement pour le versement de la caution.

Ce point est donc retiré de l'ordre du jour.

**Objet : Achat des parcelles cadastrées section B n° 834 et n° 1145 et autorisation de signature de l'acte notarial, délibération n° 2022/JANV/002 :**

Mme le Maire informe les membres du Conseil Municipal de son rendez-vous avec Maître FONTENEAU, notaire à Chablis, concernant la cession des terrains de M. MONIER.

Il lui a été conseillé de regrouper la transaction des deux parcelles cadastrées section B n° 834 et n° 1145 sur le même acte pour un prix global de 5 760 €.

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Décident, par 6 voix pour, 2 voix contre et 1 abstention, l'achat des parcelles cadastrées section B n° 834 et n° 1145 pour un montant de 5 760 €.
- Autorisent, par 6 voix pour et 3 voix contre, Mme le Maire à signer l'acte notarial correspondant ainsi que toutes pièces utiles au dossier.

**Objet : Personnel, délibération n° 2022/JANV/003 :**

**1) Rémunérations :**

Mme le Maire rend compte aux membres du Conseil Municipal du fait que, suite à l'augmentation du S.M.I.C. à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022, il est nécessaire de revoir la situation de plusieurs agents :

- Au vu de la revalorisation de la grille indiciaire C, l'agent A.T.S.E.M. passera de l'indice majoré 340 à l'indice majoré 343.
- L'agent technique étant actuellement rémunéré à un tarif inférieur au S.M.I.C., il y a lieu de revaloriser son taux horaire brut qui passe ainsi de 10,50 € à 10,60 €.
- En ce qui concerne les animatrices de l'accueil périscolaire, elles seront rémunérées sur l'indice correspondant au 2<sup>ème</sup> échelon de leur grade.

**2) Situation du personnel :**

Mme le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la situation administrative de l'agent qui est en arrêt depuis le 19 avril 2021 suite à un accident de service. Après une expertise demandée par notre assureur le C.I.G.A.C. nous avons saisi la Commission de Réforme auprès du Centre de Gestion de la Fonction Publique qui statuera prochainement sur ce dossier.

**Point sur le dossier d'aménagement de l'ancien fournil :**

Mme le Maire informe les élus que le permis de construire concernant les travaux d'aménagement de l'ancien fournil a été accepté.

Mme le Maire informe les membres du Conseil Municipal que suite à l'appel à candidatures dans le cadre des travaux d'aménagement de l'ancien fournil trente-deux entreprises ont postulé. Tous les lots sont pourvus.

Les candidats sont invités à déposer leurs offres jusqu'au 28 janvier à 12 h. La réunion d'ouverture des offres se tiendra le même jour à 18 h.

M. Gilles VAN BRUSSEL BELOT est d'accord pour démonter le silo à farine et le refroidisseur à eau, avec l'agent de la commune.

M. PARIS sera contacté pour lui demander s'il désire récupérer la vitrine réfrigérée hors d'usage qu'il avait prêtée à la commune.

### **Travaux de réaménagement du Gîte :**

Les membres du Conseil Municipal décident :

- De faire appel aux entreprises BELLAT et DRILLON pour l'électricité et la plomberie en vue de l'installation de la future cuisine.
- De faire appel à M. TOUSSAINT pour la pose de celle-ci.

En ce qui concerne la réfection de l'armoire, ce point sera revu une fois l'installation de la cuisine terminée.

### **Information sur le projet éolien :**

Mme le Maire informe les membres du Conseil Municipal que, suite à leur demande, elle a reçu le 6 janvier dernier, la Sté E.R.G. développeur du projet éolien du « Moulin du Bois » pour faire le point sur le dossier.

Il a été rappelé que l'arrêté Préfectoral, affiché en Mairie, stipule entre autres que :

Les habitants des bourgs des communes de Saint-Cyr-les-Colons et Préhy peuvent demander la plantation de haies sur leurs propriétés afin de réduire les visibilités vers le parc. L'exploitant doit planifier la mise en œuvre des travaux d'implantation, à hauteur d'un linéaire maximum de 1 000 m.

Des études acoustiques seront réalisées régulièrement.

D'autre part :

La Sté E.R.G. nous a dit prendre en charge l'entretien des chemins communaux et le versement d'une indemnité forfaitaire annuelle de 5 000 €. Une réunion a été demandée avec les membres de la commission municipale des « Chemins ».

La Sté E.R.G. a également fait le point sur la fiscalité du parc éolien. Plus de 100 000 € annuels devraient revenir à la commune.

Elle prévoit la construction du parc en 2023 et une mise en service en 2024.

M. Sylvain FROCHOT qui assiste à la réunion du Conseil apporte des précisions sur les recours judiciaires lancés par l'association « Vents contre Air » contre les projets éoliens de Saint-Cyr-les-Colons et Préhy.

## **Fixation des dates de réunions des membres de la commission « finances » :**

Les membres de la commission « finances » se réuniront les 27 janvier et 3 février pour préparer le budget 2022.

## **Informations et questions diverses :**

### **Carrière « Cloutier » :**

Mme le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'elle a reçu de la Préfecture un avis de prolongation de l'enquête publique relative à la demande d'autorisation environnementale pour l'exploitation d'une carrière de roches massives calcaires. Cette enquête se déroulera donc du 3 janvier 2022 à 14 h au 18 février à 17 h inclus.

M. Denis GOUTTE, Commissaire Enquêteur, recevra le public à la Mairie les :

- Lundi 3 janvier 2022 de 14h à 17h.
- Mercredi 12 janvier 2022 de 14h à 17h.
- Samedi 22 janvier 2022 de 14h à 17h.
- Jeudi 27 janvier 2022 de 14h à 17h.
- Jeudi 3 février 2022 de 14h à 17h.
- Jeudi 10 février 2022 de 14h à 17h.
- Vendredi 18 février 2022 de 14h à 17h.

### **Matériel atelier communal :**

Mme le Maire informe les membres du Conseil Municipal que du petit matériel communal a été acheté.

Actuellement, il y a à l'atelier trois tondeuses en panne :

- Une tondeuse débrousailluse dont le moteur est serré, et donc non réparable,
- Une tondeuse en réparation chez Expert jardin (devis de 238,04 € H.T.).
- Une autre dont le devis de réparation se monte à 834,82 € HT. Au vu de l'ancienneté de cette tondeuse, il nous est conseillé de ne pas la faire réparer.

Il est donc décidé d'acquérir une nouvelle tondeuse débrousailluse.

### **Panneau d'affichage :**

Mme Morgane FORTIN demande pourquoi les comptes-rendus du Conseil ne sont pas affichés dans le panneau d'affichage situé en bas de la rue du Château. Il lui est répondu que celui-ci ne peut contenir plus de six feuilles.

### **Panneau « Pocket » :**

Mme Morgane FORTIN demande s'il n'est pas utile de mettre en place sur la commune l'application « panneau Pocket » qui est un mode d'information par téléphone et qui est utilisée sur Chablis.

Mme le Maire rappelle que ce sujet a déjà été débattu au Conseil Municipal et que les Conseillers n'ont pas jugé nécessaire cette application payante. Il existe déjà d'autres réseaux d'information.

### **Récapitulatif :**

Décision et demande de subvention pour le projet « jeunes », délibération n° 2022/JANV/001.  
Autorisation de signature de l'acte notarial concernant l'achat de la parcelle cadastrée section B n° 834 et la donation de la parcelle cadastrée section B n° 1145, délibération n° 2022/JANV/002.  
Personnel, délibération n° 2022/JANV/003.

**Clôture de la séance à 23 h 15.**

**Suivent les signatures**

Mme Françoise DOLOZILEK

M. Patrice WAHLEN

Mme Marie-Thérèse REUILLÉ

Mme Natacha BUSSO

Mme Morgane FORTIN

M. Julien MERSCHILTZ

M. Anthony PREAUD

M. Philippe THIBAUT

M. Gilles VAN BRUSSEL BELOT

Mme Hélène VAN DER HEIJDEN